

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

## L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

### Déclaration du groupe de la mutualité

La saisine répond au manque de cadre pour les initiatives d'EEDD menées par un grand nombre d'acteurs dans leur mission de formation, d'éducation pour faciliter la compréhension, la prise de conscience collective et garantir un développement durable, non seulement pérenne, mais aussi soutenable pour les populations et leur environnement. L'acquisition d'aptitudes individuelles permet de renforcer l'action communautaire, de créer des milieux favorables. Pour la mutualité française, l'EEDD doit bannir les discours anxiogènes, mobiliser le secteur de la recherche pour identifier des éléments validés scientifiquement, en vulgarisant également les données plus récentes qui font l'objet d'alertes et de débats, diffuser un savoir vulgarisé accessible au plus grand nombre et favoriser l'identification et le développement d'outils pédagogiques. Elle doit favoriser des actions partenariales entre les acteurs de l'EEDD et ceux de l'éducation physique et sportive, distinguer les démarches de plaidoyer ou de *lobbying* des démarches pédagogiques.

L'avis répond à ces conditions, les préconisations formulées sont pragmatiques, adaptées aux enjeux et au contexte. C'est pourquoi, le groupe de la mutualité l'a voté.

Pour autant, outre le fait qu'il faut rester vigilant face à toute tentation simplificatrice qui conduirait à minimiser la dimension sociale du développement durable, nous souhaitons insister sur l'ambition santé. L'idée de solidarité, de même que la notion d'économie sociale et solidaire, devraient être considérées comme des thématiques centrales de l'EEDD.

Il y a lieu d'investiguer la dimension environnementale de la santé pour plusieurs raisons. Comme l'ont souvent pointé les travaux du CESE, la déstabilisation des écosystèmes porte atteinte, pour longtemps, aux ressources nécessaires à la survie de l'homme et à son développement. De plus, nous mesurons de plus en plus précisément le rôle joué par l'environnement sur l'épidémie de maladies chroniques et, donc, sur les dépenses de santé.

Le cadre de la promotion de la santé est fixé par l'OMS à travers la charte d'Ottawa de 1986. La promotion de la santé environnementale doit constituer un pilier essentiel de l'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est à ce titre que l'INPES et les organisations de promotion de la santé doivent être intégrées à l'EEDD.

Cette forme d'éducation, essentiellement par des actions de terrain, permet de donner des moyens afin de faire des choix de santé éclairés, d'adopter un comportement raisonné et de réduire le niveau d'exposition aux facteurs de risques.

Les thématiques abordées en santé environnementale sont nombreuses : qualité de l'air intérieur, réduction des polluants chimiques du quotidien, lecture d'étiquette et consommation responsable, protection des populations à risque (femmes enceintes et jeunes enfants), sensibilisation autour de l'utilisation des produits ménagers, des cosmétiques, des contenants alimentaires, confection de produits « fait maison » non toxiques, valorisation des circuits courts et de l'agriculture biologique, etc.

L'EEDD passe également par l'amélioration des pratiques professionnelles en santé. Les Services de soins d'accompagnement mutualistes (SSAM) s'alignent, non seulement, sur les nouvelles réglementations relatives à la qualité de l'air, à la gestion des déchets, ou encore à l'élimination de certaines substances chimiques (ex. Bisphénol A), etc. Mais ils vont aussi au-delà en lançant des politiques d'achat responsable, en recourant, par exemple, à des audits des produits d'entretien utilisés, ou encore en donnant la possibilité aux différents métiers représentés au sein d'un établissement sanitaire, par exemple, d'interroger et d'améliorer leurs propres pratiques quotidiennes pour en limiter l'impact environnemental. Pour chacune de ces initiatives, l'idée force consiste à ne surtout pas se limiter à un gadget environnemental, mais bien de relier l'amélioration des pratiques professionnelles aux enjeux premiers du mouvement mutualiste : responsabiliser les individus (citoyens et professionnels) en leur donnant des moyens d'agir sur leur santé et contribuer directement à la promotion d'un mode de développement qui soit soutenable.

L'EEDD doit s'adresser tout autant au grand public qu'aux professionnels des champs sanitaire et médico-social, relais privilégiés pour sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable et de l'environnement. En effet, les échanges avec ces professionnels se prêtent pour les usagers et les patients à une prise de recul sur leur environnement de vie et de travail.

Pour la mutualité française, l'EEDD doit développer une pédagogie de la complexité et de la précaution, assumer une approche transdisciplinaire, s'interroger sur le cadre éthique des interventions autour de l'éco-consommation (les critères de santé pourraient intégrer les normes de construction). Elle doit donc respecter un cadre méthodologique strict, fondé sur des logiques participatives, communautaires et ascendantes. Elle ne doit pas mettre en œuvre d'action de sensibilisation qui ne soit assortie d'une réflexion sur les facteurs protecteurs ou de recommandations concrètes accessibles au plus grand nombre. Sensibiliser largement la population : industriels, élus, scolaires, étudiants, professions des champs sanitaire et médico-social, population particulièrement sensible (femmes enceintes, futurs et jeunes parents) pour ne pas accroître les inégalités sociales de santé. L'EEDD doit relever tous ces défis.